



Arrêté Temporaire de circulation
Route barrée avec déviation
Pour travaux d'aménagement de sécurité
(Liaison douce)
VC N°206
Du 28/08/2025 au 05/09/2025

Le Maire de la commune de PLESTAN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2112-2 et suivants L 2213-1 et 2213-2 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R411-7 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté municipal en date du 06/09/2024 ;

Vu la demande en date du 18/08/2025 présentée par M. Frédérik TELLY, représentant l'entreprise Eurovia Bretagne, sollicitant l'autorisation de bénéficier d'une réglementation spécifique de circulation sur la VC N°206 au lieu-dit « Bellevue-La Grenouillère » en vue d'effectuer des travaux d'aménagement de sécurité (liaison douce) ;

Considérant qu'il y a lieu, par mesure de sécurité, de réglementer la circulation sur les voies susvisées et de mettre en place une déviation.

ARRETE

Article 1 : Du 28/08/2025 au 05/09/2025, la circulation des véhicules de toutes catégories sera alternée sur la VC N°206 au lieu-dit « Bellevue-La Grenouillère ».

Article 2 : Le 28 et 29 août 2025, la circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur la VC N°206 au lieu-dit « Bellevue-La Grenouillère ».

Article 3 : Pendant la période d'interdiction, la circulation sera déviée par la RD N°55.

Article 4 : La desserte des propriétés riveraines sera assurée.

Article 5 : Une signalisation de type réglementaire matérialisera les dispositions prévues aux articles cités ci-dessus. Elle sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux. Celle-ci sera responsable, de jour comme de nuit des dommages susceptibles d'intervenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera insérée au registre des arrêtés et sera adressée pour information et exécution à :

- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Jugon-Les-Lacs
- M. Frédérik TELLY, entreprise Eurovia
- Service collecte des déchets de Lamballe Terre & Mer

A PLESTAN, le 26/08/2025

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Alain GUILLOT

